



Ambassador

PERMANENT MISSION OF PAKISTAN

56 rue de Moillebeau

1211 Geneva 19

Tel: (4122) 7491930

Fax: (4122) 734 8085

E-mail: mission.pakistan@ties.itu.int.

le 1<sup>er</sup> septembre 2006

Excellence,

Je vous adresse cette lettre en ma qualité de président actuel du Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

L'OIM et ses Membres se réjouissent de la tenue prochaine du Dialogue de haut niveau (HDN) sur les migrations internationales et le développement, que doit tenir l'Assemblée générale des Nations Unies les 14 et 15 septembre 2006. Ce dialogue offrira l'occasion d'appeler l'attention sur les politiques et les pratiques en vigueur en matière de migration et de développement et de favoriser la cohérence dans ces domaines, de rechercher les voies et moyens devant permettre de tirer davantage profit de la migration dans une perspective de développement et d'atténuer les effets négatifs de la migration.

Dans sa résolution A/60/227 du 7 avril 2006, l'Assemblée générale invitait l'OIM à contribuer au DHN.

La quatre-vingt-dixième session du Conseil de l'OIM, qui s'est tenue en novembre 2005, a été l'occasion de débattre notamment de questions présentant un intérêt direct pour le DHN. A l'issue de cette session, j'ai informé les membres du Conseil que je transmettrais au Président de l'Assemblée générale, avant la tenue du DHN, un résumé des points principaux du dialogue que nous avons eu à Genève sur la cohérence politique et sur le lien entre la migration et le développement.

C'est donc le compte rendu succinct de ce dialogue ayant eu lieu au sein du Conseil de l'OIM que j'ai l'honneur de vous adresser, joint à la présente.

Les sessions du Conseil de l'OIM s'inscrivent dans le cadre de son Dialogue international sur la migration. Ce dialogue a été instauré en 2001 en accord avec le mandat constitutionnel de l'OIM pour offrir une tribune aux Etats Membres et aux observateurs, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales partenaires, ainsi qu'aux autres parties prenantes, dans le souci de partager les expériences et les meilleures pratiques dans le domaine migratoire. Il a pour but de faciliter la compréhension de la dynamique migratoire contemporaine, de favoriser la coopération entre Etats sur la scène migratoire et de promouvoir la cohérence entre la migration et les domaines politiques connexes.

Son Excellence  
Monsieur Jan Eliasson  
Président de l'Assemblée générale  
Bureau du Président de l'Assemblée générale  
Nations Unies  
New York, NY, 10017

Au fil des ans, les 118 Etats Membres et 87 observateurs (dont 20 Etats) que compte l'OIM ont débattu de la problématique « migration et développement » à l'occasion de divers ateliers organisés dans le cadre de ce dialogue. Ils ont également demandé qu'un panel spécial sur la question soit organisé lors de la quatre-vingt-dixième session du Conseil. Ce panel spécial – portant notamment sur le thème général « *Recherche d'une cohérence politique en matière migratoire* » – s'appuyait sur un document de travail intitulé « *Grandes approches de la migration et du développement* », décrivant les approches devant permettre de réduire au minimum les effets négatifs potentiels de la migration et de tirer tout le parti possible de celle-ci dans une perspective de développement.

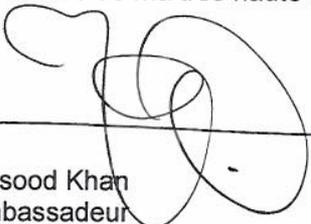
La tenue prochaine du DHN est importante également dans la perspective des délibérations du Conseil de l'OIM sur la stratégie de cette organisation et, plus généralement, ses relations avec l'Organisation des Nations Unies, comme le laissait entendre une correspondance récente entre le Directeur général de l'OIM et le Bureau du Secrétaire général. Les résultats du DHN figureront sans aucun doute à l'ordre du jour du Conseil de l'OIM qui se tiendra vers la fin de l'automne de cette année, lorsque viendra le moment de débattre de ces importantes questions.

Le défi qui nous est posé à tous est de passer d'une situation de « juxtaposition » d'organisations diverses s'occupant de migration et de développement à l'instauration d'une synergie qui donne davantage d'élan aux entreprises nationales et internationales.

Soyez certain que je suis à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour discuter avec vous du contenu du document joint.

Je vous demanderai de bien vouloir diffuser la présente lettre et le résumé qui y est joint à tous les membres de l'Assemblée générale et d'en faire part à la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.



---

Masood Khan  
Ambassadeur  
Représentant permanent du Pakistan  
auprès des Nations Unies  
Président du Conseil de l'OIM  
Genève

## DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION

### ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

Quatre-vingt-dixième session du Conseil  
29 novembre – 2 décembre 2005

*Recherche d'une cohérence politique en matière migratoire  
Migration et développement : enseignements tirés et approches efficaces*

#### SYNTHESE DU PRESIDENT

##### Introduction

1. L'attention que suscite aujourd'hui la question migratoire n'a jamais été aussi grande. La communauté internationale est de plus en plus consciente des opportunités qu'offrent les migrations en termes de croissance, de développement et de stabilité.
2. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a vu le nombre de ses Membres augmenter rapidement, puisqu'il est passé de 67 en 1998 à 118 aujourd'hui, à quoi viennent s'ajouter 89 observateurs (dont 20 Etats et de nombreuses organisations intergouvernementales et non gouvernementales partenaires).
3. Le Secrétaire général des Nations Unies a défini la migration comme une priorité de la communauté internationale, et l'Assemblée générale des Nations Unies tiendra cette première manifestation sur la question sous la forme d'un Dialogue de haut niveau consacré aux migrations internationales et au développement (DHN) à l'occasion de sa soixante et unième session en septembre 2006.
4. Conscients de leurs objectifs communs et complémentaires et des domaines d'action relatifs aux questions migratoires, les chefs de secrétariat de six organisations internationales – l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) – ont créé le Groupe de Genève sur la question migratoire (GMG), un mécanisme consultatif interorganisations. Depuis le Conseil de l'OIM, le GMG a été rebaptisé Groupe global sur la migration et s'est

élargi au Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA), au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et à la Banque mondiale. Ses termes de référence ont eux aussi été étoffés.

5. Différentes institutions et organisations régionales, sous-régionales et mondiales compétentes dans les domaines économique, politique et sécuritaire ont inscrit la migration à leur ordre du jour.
6. Les rapports récents de l'OIM, de la Banque mondiale et de la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI) appellent tous l'attention sur le rôle que la migration peut jouer aujourd'hui et dans le futur en favorisant le développement et en luttant contre la pauvreté. Il ressort de ces rapports que les effets produits par les migrations dépendent de l'environnement politique, social, juridique et économique dans lequel s'inscrit le processus migratoire, ainsi que de la mise en œuvre de stratégies politiques appropriées en matière de gestion des migrations.

#### **Dialogue international de l'OIM sur la migration**

7. Le Dialogue international de l'OIM sur la migration (DIM) sert de forum aux Etats Membres et aux observateurs de l'OIM. Ils y échangent leurs vues et leurs expériences en la matière et œuvrent ainsi, avec tout un éventail de parties prenantes et d'acteurs sur cette scène, dans le sens d'une plus grande cohérence entre la question migratoire et les domaines politiques connexes.
8. Mettre au point et appliquer de saines politiques migratoires sont deux défis fondamentaux de la gestion des migrations, et c'est pourquoi les Etats Membres de l'OIM ont examiné à plusieurs occasions la problématique migration/développement dans le cadre du DIM. Ils ont ainsi demandé qu'un panel spécial consacré à la question soit organisé au niveau politique dans le cadre du DIM lors de la quatre-vingt-dixième session du Conseil de l'OIM en 2005. Sur un plan général, les débats qui ont eu lieu à cette occasion étaient guidés par le thème « *Recherche d'une cohérence politique en matière migratoire* », reflétant la prise de conscience du fait que, sans cohérence politique à tous les niveaux, il n'est pas possible de tirer pleinement profit du potentiel de la migration.
9. Les chapitres ci-après de la synthèse du Président reflètent le dialogue qui a eu lieu lors de la quatre-vingt-dixième session du Conseil et mettent plus spécialement en lumière les points présentant le plus de pertinence par rapport au DHN.

### **Recherche d'une cohérence en matière migratoire**

10. Au cours des débats, il a été reconnu que la migration était un phénomène transnational et à facettes multiples, influant sur de nombreux domaines politiques connexes et à son tour influencé par eux (le commerce, la santé, l'environnement, la sécurité, entre autres).

### **Recherche d'une cohérence politique au sein des gouvernements**

11. Plusieurs participants ont fait observer que la quête de cohérence politique devait commencer au niveau national, au sein même des gouvernements. Pour que la coopération multilatérale soit efficace, les Etats devaient d'abord élaborer à leur propre niveau des politiques migratoires cohérentes, satisfaire le besoin de collaboration interministérielle et acquérir des compétences de base en matière de gestion des migrations.
12. Tout Etat doit veiller à la cohérence de ses propres politiques concernant différents aspects de la question migratoire. Ainsi, à condition d'être correctement formulées, il n'y a pas de raison que les politiques visant à favoriser une migration souhaitée d'une part et à lutter contre les migrations indésirables d'autre part se contredisent mutuellement. En fait, l'une et l'autre peuvent au contraire se renforcer mutuellement.
13. Par ailleurs, les consultations et la coordination entre les ministères concernés revêtent une importance critique. Il importe en effet que les mesures prises dans un secteur donné ne portent involontairement atteinte aux priorités d'un autre secteur, et que les synergies entre différents domaines puissent être identifiées et réalisées.
14. Un certain nombre d'orateurs ont souligné que la capacité de gestion des flux migratoires était cruciale pour les efforts axés sur la quête de cohérence. Il faut que les Etats disposent des capacités requises pour analyser les effets de la politique migratoire et des politiques menées dans d'autres domaines connexes afin de déterminer les contradictions éventuelles et de formuler des stratégies propres à favoriser la cohérence. La CMMI est arrivée à la constatation que pratiquement tous les pays manquaient – à des degrés divers – de l'expérience, des ressources et des structures nécessaires pour gérer efficacement et globalement les migrations.
15. Des intervenants ont en outre fait observer qu'il fallait pouvoir disposer de données et d'analyses saines sur les formes mondiales de la migration, sur les tendances et les politiques migratoires au niveau national, sur les rapatriements de fonds et les phénomènes connexes afin de les mettre à la disposition des décideurs politiques et d'appuyer les efforts faits dans le sens d'une plus grande cohérence politique. Ils ont souligné l'importance de distinguer entre les différents types de migration dans les débats sur la politique migratoire.

### **Cohérence politique entre Etats**

16. Il a été reconnu que la coopération entre Etats aux niveaux bilatéral et multilatéral était vitale pour une cohérence accrue et pour l'amélioration des perspectives en termes de migrations mutuellement bénéfiques.
17. En particulier, il a été noté que la coopération régulière entre pays d'origine et pays d'accueil était essentielle à la formulation de politiques cohérentes favorisant les intérêts de toutes les parties concernées. A titre d'exemple, en septembre 2005, les représentants de plusieurs pays de destination en Asie et dans le Golfe ont participé pour la toute première fois à Bali (Indonésie) aux Consultations ministérielles sur l'emploi à l'étranger et la main-d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie. A cette occasion, la constatation s'est imposée avec évidence que les pays d'origine et de destination partageaient les mêmes préoccupations et les mêmes intérêts sur le marché mondial du travail.
18. Les participants ont souligné les avantages des accords bilatéraux entre pays d'origine et pays de destination s'agissant de la facilitation de la migration de main-d'œuvre. Il a été suggéré que les pays d'origine envisagent une démarche conjointe auprès des pays de destination, considérant qu'une approche collective les mettrait peut-être en mesure de mieux protéger les droits de l'homme des migrants. Il a également été observé que les institutions économiques, politiques et sécuritaires régionales jouaient souvent un rôle clé dans la facilitation et la coordination des politiques migratoires des Etats.
19. Certains représentants ont émis l'opinion qu'une manière efficace de favoriser la cohérence en matière migratoire serait de mettre au point un instrument juridique international régissant les mouvements de personnes. D'autres ont cependant fait savoir qu'ils ne jugeaient ni souhaitable ni avantageux d'élaborer un nouveau cadre normatif, disant préférer l'acquisition de capacités de gestion des migrations au niveau national, notamment avec l'assistance d'organisations telles que l'OIM, ainsi que de mécanismes régionaux de consultations informelles sur la question migratoire. Il a été noté que, même si un mode de progression pas à pas pouvait sembler être moins garant de cohérence, il s'agissait en fait peut-être de l'approche la plus réaliste à adopter à ce stade pour arriver à un consensus sur des questions distinctes à court terme, pour autant que cela soit possible.

### **Engagement des principales parties prenantes, notamment au sein du secteur privé et des organisations internationales**

20. Les participants ont reconnu que les parties prenantes, à savoir notamment les organisations internationales, le secteur privé, les syndicats et les ONG, étaient en mesure de contribuer utilement aux dialogues sur la politique migratoire, et que les Etats devraient faire en sorte de recenser tous ces intervenants possibles et de les inciter à participer.

21. Consciente de l'importance de la participation des principales parties prenantes, l'OIM a créé le Comité consultatif d'entreprise (CCE), qui a vu le jour à la 90<sup>ème</sup> session du Conseil<sup>1</sup>. Dans l'ensemble, les délégations se sont dites intéressées à être informées du résultat des réunions du CCE et de son plan d'action futur.
22. Le besoin de coopération entre organisations a également été débattu, notamment dans le contexte de la recommandation faite par la CMMI concernant la formation d'un Groupe mondial inter-agences sur les migrations (GMIM). Il a été dit que le GMIM – que le rapport de la CMMI appelait de ses vœux – ne devrait pas être une nouvelle institution et qu'il pourrait être incorporé au GMG élargi, avec pour tâche de mettre l'accent sur le renforcement de capacités, la formulation de politiques et la collecte de données. Le rapport de la CMMI ne proposait pas de modifier la place de l'OIM dans la structure inter-agences existante, et le représentant de la CMMI a fait observer que l'OIM resterait une organisation clé sur la scène migratoire et l'organisateur de l'une des tribunes les plus pertinentes pour le débat sur les questions migratoires.
23. Plusieurs délégués ont exprimé leur soutien au GMG élargi, certains d'entre eux exprimant l'opinion selon laquelle l'OIM devrait jouer en son sein un rôle de chef de file. De nombreux délégués ont souligné combien il leur paraissait souhaitable d'établir des lignes de communication entre le GMG élargi et les Etats Membres.

### **Droits de l'homme des migrants**

24. De nombreux participants ont souligné l'importance de protéger les droits de l'homme des migrants. Il a notamment été fait allusion au rôle de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille eu égard à la cohérence que cette Convention peut apporter dans le domaine de la protection des droits humains des migrants. Quelqu'un a exprimé l'opinion qu'à maints égards, la Convention ne faisait que codifier des normes internationales existantes en matière de protection des droits des migrants, y compris des dispositions extraites de traités existants sur les droits de l'homme n'ayant pas de rapport direct avec les migrants. La nécessité d'une large ratification de la Convention a été soulignée, en particulier de la part des pays de destination.
25. Il a été suggéré que si les pays d'origine approchaient conjointement les pays de destination en vue de négocier des accords de migration de main-d'œuvre, au lieu de négocier des accords bilatéraux, ces pays d'origine seraient en meilleure position pour négocier des conditions plus avantageuses pour leurs ressortissants se rendant à l'étranger et pour protéger les droits humains des travailleurs.

---

<sup>1</sup> Cinq membres du CCE, ainsi que le Directeur général de l'OIM, ont rendu compte de la première réunion du CCE, qui s'est tenue la veille.

26. Un représentant a souligné que, comme il avait souvent pu le constater, certains Etats exigeaient des autres qu'ils respectent les droits humains de leurs nationaux, alors qu'ils ne remplissaient pas leurs propres obligations en termes de respect des droits de l'homme des migrants se trouvant sur leur territoire. Un autre a émis l'opinion qu'en faisant en sorte que soient offertes des filières légales de migration pouvant faire concorder l'offre et la demande de main-d'œuvre, les Etats pouvaient créer les conditions optimales d'accueil et d'intégration des migrants. Un autre encore a fait observer que le regroupement familial était un élément important des droits humains des migrants, pouvant se révéler essentiel à la productivité et à une bonne intégration.

### **Migration et développement**

27. Les délégations ont été nombreuses à exprimer l'opinion que la migration internationale offrait le potentiel de générer des gains substantiels en termes de bien-être pour toutes les parties prenantes. Il a également été fait observer que, dans certains cas, la migration pouvait avoir des effets néfastes sur le développement, à l'instar de l'exode des compétences et de la perte connexe de services sociaux revêtant une importance cruciale.
28. Les effets de la migration sur le développement dépendent des dispositions prises par les pays en développement comme par les pays développés pour se doter de mesures efficaces permettant d'explorer et de renforcer l'apport positif de la migration et de réduire au minimum ses effets néfastes. Il a été fait observer à cet égard que le lien entre la migration et le développement dépendait de toute une variété de questions cruciales de politique et de gestion dans des domaines tels que les rapatriements de fonds, les diasporas, l'exode et la circulation des compétences, la mise en valeur des ressources humaines, le retour et la réintégration, ou encore la migration de main-d'œuvre.
29. Il a été souligné que, pour définir des politiques efficaces, il fallait se doter d'outils permettant d'évaluer les effets de la migration sur le développement et inversement. Pour cela, les Etats doivent échanger les données dont ils disposent sur la migration et sur ses effets, et recueillir des données plus précises et plus comparables.

### **Cohérence politique entre les agendas de la communauté migratoire et de celle du développement**

30. Plusieurs délégations ont fait part de leur frustration devant les tentatives largement infructueuses des Etats pour intégrer la question migratoire dans la politique et les plans de développement. De ce fait, il leur paraissait improbable que les avantages de la migration puissent être pleinement récoltés et que l'on puisse pleinement remédier aux difficultés que celle-ci peut parfois entraîner.

31. Une délégation a fait observer que, malgré le potentiel qu'offre la migration en termes de retombées positives substantielles sur le développement, le fait migratoire n'était pas suffisamment pris en compte dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui sont devenus un cadre stratégique majeur de référence pour les agences internationales de développement. De même, l'argument a été défendu que les pays développés devraient intégrer la migration dans leurs stratégies de développement et tenir compte des effets de leurs politiques migratoires sur le développement. La création d'une ligne budgétaire spécifique « migration et développement » a été évoquée par une délégation, une pratique qui pourrait se révéler un atout pour faire progresser l'objectif consistant à incorporer la question migratoire dans les stratégies de développement.
32. Plusieurs participants ont observé que la *communauté migratoire* était plus activement engagée dans l'exploration des liens entre migration et développement que ne l'était la communauté du développement. Le travail effectué par la *communauté du développement* concernant les questions de migration n'était fréquemment pas formulé comme tel. De même la communauté du développement ne reconnaît pas toujours les effets de l'action de développement sur les pressions migratoires des pays en développement.
33. Pour qu'il y ait cohérence politique entre les questions migratoires et les questions de développement, il faut instaurer un dialogue et des consultations entre les ministères s'occupant des questions de développement d'une part et de migration d'autre part, de même qu'avec d'autres ministères concernés, idéalement selon une approche gouvernementale « holistique ». Des stratégies types ont ainsi été évoquées pour parvenir à la cohérence interministérielle, telles que la désignation de points focaux « migration et développement » dans chaque ministère compétent, l'avènement d'une prise de conscience du besoin de cohérence intragouvernementale au niveau politique, et la tenue de dialogues et de consultations à l'échelle régionale sur des questions concernant à la fois la migration et le développement.

### **Contributions des diasporas au développement**

34. Les exposés et les débats ont fait clairement ressortir que les diasporas avaient la capacité de contribuer dans une mesure significative au développement des pays d'origine. Les délégations ont recensé différentes mesures que les Etats pouvaient prendre pour mobiliser les diasporas et renforcer leurs contributions au moyen de politiques ciblées.
35. Un représentant a fait observer que certains faits et circonstances tels que la mondialisation et les avancées technologiques avaient concouru à l'accroissement des diasporas. En dépit de cet accroissement, on constatait un vide institutionnel – dû au fait qu'aucune institution internationale ne pouvait prétendre prendre seule en charge les problèmes liés à la présence des diasporas ni assumer la

- responsabilité de les mobiliser –, en même temps qu'un vide financier dû à l'absence de source de financement spécifique pour les dépenses liées à la mobilisation des diasporas, permettant notamment de renforcer les capacités des gouvernements à identifier les diasporas et interagir avec elles, ou de mener des réformes bancaires et d'opérer d'autres changements de règles afin de tirer tout le parti possible des rapatriements de fonds et de maximiser leurs effets sur le développement.
36. Une délégation a appelé l'attention sur le fait que le flux continu de l'émigration au départ d'un certain pays – sous l'effet de l'attrait exercé par les opportunités économiques à l'étranger, des conflits armés, de la violence et des catastrophes naturelles, à quoi s'ajoutait le regroupement familial – avait porté à 25% la proportion de sa population totale vivant hors des frontières. Les communautés de la diaspora s'étaient organisées en groupements divers, par exemple par communauté d'origine, par activité professionnelle ou par domaine d'intérêt.
  37. Un débat s'est engagé sur les méthodes que pourraient appliquer les pays pour susciter l'engagement de leurs diasporas. Les réseaux consulaires constituent un moyen de maintenir le contact avec les diasporas et de recueillir des informations sur leur situation en vue d'élaborer des politiques soigneusement conçues à leur intention. S'inspirant de son expérience nationale, une délégation a évoqué les programmes assurant un mécanisme de cofinancement et d'investissement dans le cadre de projets sociaux, avec la participation des diasporas et des intervenants concernés aux niveaux local et national. Il a également été fait mention des tribunes mises sur pied à l'intention des nationaux se trouvant à l'étranger et réunissant des représentants des diasporas d'une part et des gouvernements d'autre part en vue de s'informer sur les besoins, les attentes, les vues et les préoccupations des diasporas, et de nouer un dialogue constructif entre les gouvernements et les communautés d'expatriés.
  38. Une délégation a fait savoir que son gouvernement n'avait pas ménagé ses efforts pour susciter l'engagement de son importante diaspora en parrainant en 2001 un Sommet du retour, qui avait été l'occasion de prendre acte de l'apport fait par ses ressortissants à l'étranger. En outre, les lois sur la citoyenneté de ce pays avaient été modifiées de manière à accorder la double citoyenneté aux nationaux se trouvant à l'étranger et ayant perdu leur citoyenneté d'origine du fait de leur acquisition de la citoyenneté d'un autre pays. Cela avait permis d'éliminer de sérieux obstacles aux opportunités s'offrant à la diaspora d'investir dans le pays d'origine. Il a également été indiqué que des textes de loi étaient en cours d'examen en vue de rendre possible la participation aux élections des nationaux se trouvant à l'étranger.
  39. Il a été suggéré que les gouvernements des pays tant développés qu'en développement, de même que les organisations internationales, partagent le fardeau de l'élaboration de politiques visant à maximiser les effets positifs de la migration sur le développement et la lutte contre la pauvreté : ainsi les pays

développés et les organisations internationales pourraient épauler les pays en développement dans la constitution de bases de données où les membres de leur diaspora pourraient se faire inscrire volontairement et maintenir des liens avec leur pays d'origine.

40. Une bonne partie de la discussion a été consacrée aux rapatriements de fonds, l'un des moyens importants par lesquels les diasporas peuvent contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement. Les transferts internationaux de fonds officiellement consignés dont ont bénéficié les pays en développement en 2005 étaient estimés à 167 milliards de dollars, tandis que les transferts non consignés, effectués par des filières tant formelles qu'informelles, étaient estimés à au moins la moitié des transferts consignés. Dans certains pays, les rapatriements de fonds sont aussi importants que les autres sources de revenus que sont les exportations, l'investissement étranger direct, l'aide publique au développement et le tourisme. Pour faciliter la tâche des décideurs politiques, un appel a été lancé pour des données et des analyses de meilleure qualité sur les rapatriements de fonds.
41. Plusieurs orateurs et participants ont souligné que les effets des rapatriements de fonds sur le développement n'étaient pas toujours automatiques. Par exemple, les fonds rapatriés étaient fréquemment utilisés pour la consommation des ménages, et non pour des usages susceptibles d'avoir un effet durable sur le développement. En outre, une certaine proportion des fonds rapatriés était dépensée en frais de transfert. A cet égard, la nécessité de libéraliser le commerce des transferts de fonds et d'encourager la concurrence a été soulignée.
42. Différents points de vue se sont exprimés à propos de la mesure dans laquelle les gouvernements devraient intervenir dans la gestion des rapatriements de fonds. Certains ont plaidé pour une gestion gouvernementale active des rapatriements de fonds, en vue d'en maximiser les effets sur le développement. Il a été suggéré que les gouvernements mettent en place un environnement propice, susceptible d'attirer l'investissement des diasporas et des bénéficiaires de fonds transférés. Le rôle des gouvernements dans la mise en place de politiques destinées à améliorer les structures et la gouvernance, à éliminer la corruption, à améliorer l'accès au crédit et à fournir des incitations à l'esprit d'entreprise a été souligné.
43. D'autres délégations ont souligné le caractère privé des rapatriements de fonds, estimant que les gouvernements devraient éviter de trop dépendre des fonds ainsi rapatriés et d'autres contributions effectuées par les migrants, et de se satisfaire trop vite de leur politique de développement. S'il était vrai que les rapatriements de fonds et autres apports pouvaient avoir un effet important sur le développement, il fallait se garder de les percevoir comme un substitut possible à l'aide internationale au développement ou aux budgets nationaux de développement et aux stratégies de réforme économique.
44. Les délégations partageaient largement le sentiment que les avantages de la migration ne se limitaient pas aux apports financiers effectués par les diasporas.

Par exemple, la migration pouvait susciter le transfert et la circulation de connaissances, de compétences et de technologies entre les pays d'accueil et les pays d'origine. Des cadres hautement qualifiés étaient ainsi en mesure de contribuer de manière critique au développement de leur pays d'origine. Certains programmes offraient en outre la possibilité aux cadres très qualifiés de retourner temporairement dans leur région d'origine.

45. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur la nécessité de mettre en valeur les ressources humaines. Il a été fait observer que la mondialisation devait tenir compte des mouvements de personnes et pas seulement de marchandises et de capitaux. Selon ces délégations, les coûts de mise en valeur du capital humain pour un marché du travail de dimension de plus en plus mondiale devraient être supportés par les bénéficiaires, parmi lesquels les pays de destination et les industries à l'intérieur de ces pays.
46. Il a été dit que des politiques et des programmes améliorés de mise en valeur des ressources humaines s'imposaient dans les pays d'origine pour préparer les migrants potentiels aux besoins du marché mondial du travail. Il faut à cet égard cartographier les ressources humaines existantes (offre de main-d'œuvre) et les besoins aux niveaux national, régional et mondial (demande de main-d'œuvre). Cette opération de cartographie exigera entre autres des activités de renforcement de capacités. Tant les pays d'origine que ceux de destination sont désireux de voir les migrants trouver un emploi dans leur pays d'accueil – ainsi, les pays d'origine ont tout à gagner d'une augmentation des rapatriements de fonds, tandis que les pays de destination s'épargnent un fardeau de plus en plus lourd pour leurs systèmes de sécurité sociale dû à la présence de migrants sans emploi. Les chances s'offrant aux migrants de trouver un emploi dans les pays d'accueil pourraient être accrues en recourant à certaines mesures telles que des formations linguistiques et des activités axées sur la lutte contre la discrimination.
47. Le Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) a été débattu en tant que mécanisme devant permettre de faciliter la migration temporaire de main-d'œuvre. Cela étant, force est de reconnaître que les engagements pris en application du Mode 4 ont généralement été limités aux travailleurs très qualifiés.

### **Gestion de la dynamique démographique et des ressources qualifiées**

48. La migration est un phénomène naturel. Toutefois, les flux migratoires illégaux ou non autorisés prennent leurs racines dans la pauvreté, les conflits et l'absence de bonne gouvernance. Pour les délégations qui se sont exprimées à ce sujet, des politiques s'attaquant à ces causes profondes permettraient d'atténuer les pressions migratoires. Il a été suggéré que, pour lutter contre la pauvreté, les Etats industrialisés devaient être disposés soit à investir dans les pays en développement soit à importer leurs produits, ou à accepter chez eux des migrants des pays en développement. Un délégué a fait observer que, si le distinguo « les

produits ou les personnes » pouvait se défendre sur le long terme, à court terme, en revanche, les pays ne devraient pas s'en remettre aux échanges commerciaux pour atténuer les pressions migratoires, ni aux migrations pour alléger le fardeau que constituait, dans les pays à population vieillissante, le paiement des retraites.

49. L'importance, pour les pays en développement, de conserver leur personnel qualifié a été soulignée, et il a été dit que des mesures devraient être prises pour éviter le cycle auquel on assiste dans certains pays en développement, où la perte de personnel qualifié entraîne à son tour la perte de services sociaux critiques. L'attention a été appelée par un participant sur la responsabilité des pays industrialisés à qui il incombait selon lui de faire obstacle à l'exode des compétences. Les mesures prises pour limiter le recrutement actif là où cela peut avoir des répercussions néfastes ont été saluées, et l'exploration de la possibilité d'une éthique mondiale du recrutement a été encouragée.

### **Rôle de l'OIM**

50. Aujourd'hui, chaque pays dans le monde est concerné par la migration, puisque la totalité des 191 Etats de la planète sont à considérer comme des pays d'origine, de transit ou de destination, quand ils ne sont pas les trois à la fois. Les flux migratoires se présentent désormais sous des formes plus diverses et plus complexes, et la mobilité internationale des personnes est devenue une caractéristique établie de la vie économique, sociale et politique contemporaine.
51. La progression régionale et mondiale de l'intégration économique, les avancées dans les domaines des communications et des transports, ainsi que les différences d'évolution sur le plan démographique dans le monde industrialisé et le monde en développement sont autant de facteurs qui définissent et motivent les formes de migration.
52. Avec 118 Etats Membres, 20 Etats observateurs et de nombreuses organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant le statut d'observateur, et avec 290 représentations sur le terrain, l'OIM est désormais de plus en plus présente sur tous les continents.
53. Aujourd'hui plus que jamais, les Etats reconnaissent l'intérêt d'une approche concertée et dirigée des questions migratoires. Différentes tribunes de dialogue et de coopération entre Etats ont vu le jour, et l'on voit apparaître une conception commune de la nature et du rôle des migrations dans le monde de mobilité qui est aujourd'hui le nôtre.
54. L'OIM joue un rôle central dans l'organisation de tribunes de dialogue sur les politiques migratoires et d'élaboration de politiques dans ce domaine. Son Dialogue international sur la migration a été pour les gouvernements et autres parties prenantes un forum précieux où ceux-ci ont pu se livrer à un échange de vues et d'expériences et promouvoir par la même occasion la compréhension et la

coopération sur la scène migratoire internationale. En outre, grâce à son soutien actif aux processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR), l'OIM a aidé les Etats à mettre sur pied ces mécanismes de consultation entre Etats en différents endroits du monde et à en assurer le fonctionnement.

55. Les migrations contribuent à la croissance économique mondiale. A condition d'être correctement gérées, elles peuvent contribuer au développement, à la stabilité des économies et des sociétés partout dans le monde. L'attention internationale accrue que suscite aujourd'hui la question migratoire offre aux Etats l'opportunité d'explorer les méthodes les plus efficaces devant permettre de gérer ce phénomène transnational complexe dans l'intérêt de tous, ce qui englobe notamment les meilleures structures possibles de coordination et de coopération entre Etats et entre agences en ce qui concerne les questions de migration.
  56. En coordination avec l'administration de l'OIM, les Etats Membres de l'OIM exercent activement leur responsabilité qui est de réfléchir au rôle et à l'avenir de l'Organisation et d'intervenir sur ces deux plans. Ils le font à la lumière des changements que connaît le phénomène migratoire et de l'attention internationale accrue qu'il suscite et que suscite également l'Organisation, mais aussi des défis que posent ces changements, de différents facteurs tels que les recommandations contenues dans le rapport de la CMMI, des débats qui auront lieu à l'occasion du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2006, et des efforts qui continuent d'être déployés pour réformer les Nations Unies.
  57. Le Conseil de l'OIM veut espérer que le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sera une réussite et débouchera sur des conclusions concrètes. Lors des sessions à venir, ses Membres en examineront le contenu ainsi que les orientations politiques qui auront été définies à cette occasion en vue d'élaborer une stratégie devant permettre de renforcer la corrélation entre la migration et le développement et de renforcer également la coopération entre l'OIM, les Nations Unies et toutes les autres organisations ayant compétence dans ce domaine.
-